

## Communications du Conseil administratif Séance du Conseil municipal du 21 novembre 2023

---

### Quartier de Vailly

Une convention d'objectifs relative au quartier de Vailly a été signée entre les porteurs de projet (CIEPP) et la Commune de Bernex en date du 15 novembre dernier. Ce document pose des principes permettant de s'assurer que le développement, la réalisation et l'exploitation du futur quartier par la CIEPP répondent aux besoins communaux, notamment en ce qui concerne les capacités d'investissement de la Commune en lien avec les futures recettes fiscales.

### Infrastructure communale de la Goutte

C'est avec beaucoup de regret que le Conseil administratif a dû se résoudre à retirer son projet d'infrastructures communales qui devaient se déployer dans le cadre de « La Goutte de Saint-Mathieu ». Le Conseil administratif a en effet dû opérer des arbitrages au niveau des investissements et le choix a donc été fait de renoncer à ce projet.

### Question posée lors du CM du 17 octobre

*Suite à la réponse de Mme Antille au sujet des voitures qui se garent près de la fontaine du Vieux-Lully, Mme Jacquemoud s'interroge sur la manière dont la Police municipale gère le stationnement hors case sur la commune et en particulier à Lully.*

Il est rappelé que les règles de stationnement sont appliquées de manière scrupuleuse et uniforme sur tout le territoire communal. Les agents effectuent des contrôles sur l'ensemble de la commune et des verbalisations sont effectuées en cas d'infractions constatées. Dans le Vieux-Lully spécifiquement, au vu des doléances reçues et soucieuse d'assurer sécurité et bien-être pour chacun, la Police municipale a intensifié ses interventions et des contrôles réguliers ont été mis en place. Bien évidemment, tout véhicule se trouvant en zone interdite ou ne respectant pas les emplacements dédiés encourt une verbalisation. Une circulaire à ce sujet a d'ailleurs été envoyée aux riverains du Vieux-Lully en date du 23 octobre dernier.

Par ailleurs, les travaux qui se déroulent actuellement pour la construction du projet « Vieux-Lully » pourraient à terme offrir une solution. En effet, sous les logements, il est prévu un parking. Si des places ne sont pas prises par les habitants des immeubles, elles seront proposées en priorité à la location aux habitants du Vieux-Lully.